BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

DECRET Nº 2008- 124 /PRES/PM/MPDH/ MEF/MJ/MPTIC portant rectificatif du décret 2007-758/PRES/PM/MPDH/MEF/MJ/ MPTIC du 19 novembre 2007.

Visa CF N°0084 29-02-08

LE PRESIDENT DU FASO PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

VU la Constitution;

le décret n° 2007-349/PRES du 04 juin 2007 portant nomination du Premier VU Ministre:

le décret n° 2007-381/PRES/PM du 10 juin 2007 portant composition du VUGouvernement:

la loi n° 010-2004/AN du 20 avril 2004 portant protection des données à VU caractère personnel;

le décret 2007-283/PRES/PM/MPDH du 18 mai 2007 portant organisation et VUfonctionnent de la Commission de l'informatique et des libertés (CIL);

le décret 2007-757/PRES/PM/MPDH/MEF/MJ/MPTIC du 19 novembre 2007 VU portant nomination des membres de la Commission de l'informatique et des libertés (CIL);

le décret n° 2007-758/PRES/PM/MPDH/MEF/MJ/MPTIC du 19 novembre 2007 portant VUnomination du Président de la Commission de l'informatique et des libertés;

la lettre n° 2008-004/CIL/CAB du 04 février 2008 ; VU

DECRETE

ARTICLE 1:

L'article 1 du décret n° 2007-758/PRES/PM/MPDH/ MEF/MJ/ MPTIC du 19 novembre 2007 portant nomination du Président de la Commission de l'informatique et des libertés est rectifié ainsi qu'il suit :

AU LIEU DE:

ARTICLE 1:

Madame Alima OUATTARA/DA, est nommée Présidente de la Commission de l'informatique et des libertés pour une période de cinq (05) ans.

LIRE:

<u>ARTICLE 1 : </u>

Madame Alimata OUATTARA/DAH, est nommée Présidente de la Commission de l'informatique et des libertés pour une période de cinq (05) ans.

Le reste sans changement

ARTICLE 2:

Le Ministre de la promotion des droits humains, le Ministre de l'économie et des finances, le Ministre de la justice, garde des sceaux et le Ministre des postes et des technologies de l'information et de la communication sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressée et sera publié au Journal officiel du Faso

Ouagadougou, le 7 mars 2008

Blaise COMPAORE

Le Premier Ministre

Tertius ZONGO

Zakalia KOTE

Le Ministre de l'économie et des finances

Le Ministre de la promotion des droits humains

Jean-Baptiste Marie Pascal COMPAORE

Le Ministre de la justice, garde des sceaux

Le Ministre des postes et des technologies de l'information et de la Communication

Salamata SAWADOGO/TAPSOBA

Joachim TANKOANO